

La MSA Portes de Bretagne met en place un dispositif d'aide au répit et poursuit son accompagnement des salariés et des exploitants touchés par les crises agricoles.

L'année dernière, ce dispositif a été mis en place pour lutter contre l'épuisement professionnel des exploitants à l'aide d'une enveloppe financière issue du pacte gouvernemental de consolidation et refinancement des exploitations agricoles. En 2017, sur le territoire de la MSA Portes de Bretagne, 148 personnes ont bénéficié de l'aide au répit pour un montant total de près de 200 000 €. En partenariat avec les services de remplacement, les exploitants ont bénéficié de 822 journées de remplacement.

Etant donné le non-renouvellement de l'enveloppe gouvernementale, afin de continuer à soutenir les agriculteurs dans ces situations difficiles, la MSA Portes de Bretagne a débloqué un budget. Cette décision a été appuyée par le niveau national par un budget complémentaire. Au total en 2018, **158 870 € seront consacrés à l'aide au répit en MSA Portes Bretagne au bénéfice des exploitants et salariés agricoles.**

L'aide au répit consiste en un accompagnement social personnalisé et adapté à chaque personne pour lui permettre de bénéficier d'un temps de répit pour prendre soin de soi et de ses proches. Ce soutien prend la forme principalement, uniquement **pour les exploitants d'une prise en charge du coût d'un remplacement sur une durée pouvant aller jusqu'à 10 jours**. L'aide peut également donner lieu à une prise en charge de séances de **soutien psychologique, de séjours de répit ou d'actions collectives.**

En 2018, l'objectif de ce nouveau dispositif est également d'accompagner les salariés en situation d'épuisement professionnel dans le cadre des crises agricoles et donc principalement les salariés des secteurs de la production et de la transformation. La santé - sécurité au travail permet de prendre en charge une partie de l'accompagnement des salariés concernés. **Le dispositif « aide au répit » à destination des salariés viendra ainsi compléter l'action de la MSA notamment par la prise en charge, dans le cadre d'un accompagnement social, des dépenses initialement à la charge du salarié : séances de soutien psychologique, séjour de répit ou actions collectives...**

Pour toute information sur le sujet, vous pouvez consulter le site internet de la MSA (rubrique Exploitant > Soutien aux agriculteurs ou rubrique Votre MSA > Actualités) ou nous contacter au 02 99 01 80 20 ou secretariatass.blf@portesdebretagne.msa.fr.